

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 12 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 12 octobre, a arrêté **trois** délibérations du gouvernement ; adopté **26** arrêtés ; examiné **23** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **deux** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de première instance de Nouméa, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à l'ordre d'opération feux de brousse, de forêt et d'espaces naturels combustibles. Ce document fixe les modalités d'organisation et de mise en œuvre opérationnelle des moyens liés à la prévention et à la lutte contre les feux.
Dans le cadre de la lutte contre les feux en espaces naturels, la stratégie de défense de la forêt contre l'incendie, étendue aux feux de végétations, s'articule autour des objectifs suivants :
 - empêcher les feux par l'information et la sensibilisation du public, l'estimation et la prévision du danger, surveillance dissuasive ;
 - maîtriser l'éclosion au stade initial (aménagement du terrain, attaque rapide des feux naissants) ;

- limiter les développements catastrophiques (stratégie mobile, attaque massive et combinée des moyens terrestres et aériens) ;
- réhabiliter les espaces incendiés (élimination des causes ayant entraînés le sinistre).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** prend en charge les frais de transport d'hébergement et de restauration pour deux formateurs du bataillon des sapeurs-pompiers de Marseille (BMPM).

Dans le cadre du développement des compétences des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels qui composent l'unité d'intervention de la direction de la Sécurité civile et de gestion des risques (DSCGR), également identifiée comme unité CAPINAV du Pacifique Sud (capacité nationale de renfort à bord des navires), une formation d'intervenant à bord des navires et des bateaux (IBNB) est prévue en étroite collaboration et sous la supervision de la brigade des marins-pompiers de Marseille.

Les frais s'élèvent à 1 036 650 francs pour la formation de 28 stagiaires IBNB1/2 et le recyclage de deux formateurs IBNB3, qui se déroulera entre le 14 octobre et le 30 octobre 2022.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, d'Adolphe Digoué et de Joseph Manuté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a confié une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Ryad Labrem, étudiant en chirurgie-dentaire, à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçant. Cette autorisation est délivrée pour une période de trois mois maximum.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire 2022 de l'Agence sanitaire et sociale (ASS) de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget supplémentaire 2022 de l'ASS est arrêté :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 3,88 milliards de francs équilibrée en recettes et dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de 2,12 milliards de francs en recettes et de 19,13 millions de francs en dépenses.

Le budget global 2022 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 49,21 milliards de francs.

Pour rappel, le budget supplémentaire est un acte d'ajustement qui permet d'effectuer l'inscription de dépenses courantes non inscrites dans leur intégralité pour le budget primitif : évolutions des besoins, des services sur la fin de l'année 2022 et couverture des dépenses obligatoires.

Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 473 031 francs à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), dans le cadre du financement pour l'année 2022 de l'opération n° VI-6-T5.0-1 « *Acquisition d'équipements scientifiques - programme au fil de l'eau* » du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017 à 2022.

Le programme présenté par le CRESICA s'élève à 27 203 026 francs et correspond au financement de quatre sous-opérations, au profit de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le programme présenté par l'IPNC concerne l'achat du logiciel ClinProTools et de sa licence pour un montant total 2 365 155 francs. La participation de la Nouvelle-Calédonie sur cette sous-opération s'élève à 473 031 francs, soit 20 %.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du comité de l'observatoire des prix et des marges comme suit :

- Adolphe Digoué, président du comité de l'observatoire des prix et des marges ;
- Patrice Faure, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- Louis Mapou, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant Boris Ajapuhnya ;
- Muriel Malfar-Pauga, Philippe Dunoyer et Milakulo Tukumuli, membres du Congrès, désignés par l'assemblée, représentatifs des trois provinces ;
- Olivier Fagnot, directeur de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) ou son représentant ;
- Benoit Godart, directeur régional des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC) ou son représentant ;
- Gérard Colomina, directeur des Affaires économiques (DAE) ou son représentant ;
- trois représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, désignés par le conseil du dialogue social, ou leurs représentants ;
- un représentant des consommateurs, ou son suppléant, désigné par le gouvernement.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement, de Vaimu'a Muliava avec le contreseing de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC).

En sa séance du 22 décembre 2021, le conseil d'administration de l'OPT-NC a adopté une mesure relative à la suppression de l'offre iZi de son catalogue de service dans le domaine des télécommunications.

L'offre iZi s'adresse aux personnes qui souhaitent téléphoner de façon ponctuelle, sans abonnement et sans engagement de n'importe quel poste téléphonique de Nouvelle-Calédonie (mobile, fixe ou publiphone). Ce service, rationalisé en 2020 à la suite d'une délibération du conseil d'administration de l'OPT, se compose désormais d'une carte téléphone prépayée « iZi 1000 ».

Le chiffre d'affaires 2021 de l'offre iZi est en baisse de 46 % par rapport à 2020 (- 92 % sur les cinq dernières années) et se réduira à 1,5 million de francs de chiffre d'affaires estimé en 2022. Cette tendance à la baisse est due à une évolution des usages clients, notamment l'essor de la téléphonie mobile et du service sans engagement Liberté.

La poursuite de la commercialisation des cartes iZi s'avère donc très coûteuse pour l'OPT-NC. Ainsi, il est proposé d'arrêter la commercialisation des cartes iZi et la suppression du service.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta de la compagnie aérienne Qantas, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2022 au 25 mars 2023 inclus.

Quatre rotations hebdomadaires sont programmées au départ de Sydney et une au départ de Brisbane pendant la période. Toutes ces rotations seront opérées, tout au long de la saison, en partage de code avec Air Calédonie International.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2018-97/GNC du 16 janvier 2018 relatif à la communication de données par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodromes. Cet arrêté avait été pris conformément aux recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO) afin de recueillir de manière permanente des données du transport aérien commercial en Nouvelle-Calédonie (nombre de mouvements, passagers, fret et poste) auprès des exploitants d'aérodrome, qui collectent les taxes et redevances aéroportuaires.

La modification permet désormais aux transporteurs aériens de transmettre parallèlement et sur demande, les données de leur trafic à la direction de l'Aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 du Fonds nickel. Elle fait suite à l'attribution de cinq milliards de francs pour des travaux de réalisation d'une base de données, ainsi qu'à l'octroi d'une subvention d'équipement de deux milliards de francs à la commune de Païta.

Le budget modifié pour l'exercice 2022 du Fonds nickel est arrêté à la somme de 4,64 milliards de francs, à raison de 1,58 milliard pour la section de fonctionnement et, pour la section d'investissement, de 3,06 milliards en recettes et 1,69 milliards en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 1,36 milliard de francs.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 998 260 francs à la province Nord, dans le cadre du financement pour l'année 2022 de l'opération n° VII-1 « Amélioration des infrastructures d'accueil des croisiéristes dans les trois provinces » du contrat de développement État / intercollectivités 2017 à 2022.

L'objectif de cette opération est de soutenir le développement de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et de créer des infrastructures de nature à favoriser le développement touristique. À ce titre, chacune des trois provinces a développé un projet consistant à améliorer des points de débarquement des passagers croisiéristes, en plus de ceux qui existent déjà.

Le programme de dépenses présenté par la province Nord concerne l'amélioration de l'accueil des croisiéristes à Poum, grâce notamment à la création d'une infrastructure mixte d'accueil des passagers (transport maritime et routier) prévue pour 2023. La participation de la Nouvelle-Calédonie sur cette opération est de 4 998 260 francs, soit 30 %.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 3 500 000 francs de subventions de fonctionnement à **cinq** associations d'éducation populaire et de jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, comme suit :

Nom du bénéficiaire	Montant de la subvention en francs
Association les villages de Magenta	770 000
Fédération des œuvres laïques (FOL)	750 000
Association calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF)	770 000
Association des scouts et guides de Nouvelle-Calédonie	210 000
Association BANIAN	1 000 000
TOTAL	3 500 000

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste des sportifs d'excellence dans les catégories « performance » et « avenir », ainsi que celle des officiels techniques d'excellence. Ces modifications font suite à la proposition du Comité territorial olympique et sportif (CTOS) de Nouvelle-Calédonie. En effet, les différentes ligues sportives calédoniennes concernées par les jeux du Pacifique 2023 aux îles Salomon ont souhaité mettre à jour leurs listes, dans le cadre de la préparation de la future échéance internationale.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des :

- premier (28 postes) et second concours (trois postes) externes pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;

- premier (cinq postes) et second concours (un poste) externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (16 postes) et second concours (un poste) réservés pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de quatre millions de francs au porteur du projet Écloserie Océane Innovation, dans le cadre de l'appel à projets Tech For Good By New Caledonia édition 2022.

En juillet dernier, le gouvernement avait déjà attribué 28 millions de francs à quatre des cinq porteurs de projets innovants sélectionnés à l'issue de l'appel à projets. En raison de l'attente de la création de son entreprise, et par conséquent de la transmission de pièces administratives afférentes, seul l'arrêté relatif à l'attribution d'une subvention pour le projet Écloserie Océane Innovation, n'avait pu être pris par le gouvernement.

Pour rappel, cet appel à projets avait pour objectif de promouvoir et de soutenir les projets technologiques et innovants au service du bien commun et du développement durable. Après délibération du jury, cinq projets sur les 21 analysés ont été lauréats de l'appel à projets et accompagnés par les différents partenaires, à hauteur de 20 676 610 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-2283/GNC du 8 décembre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-21/GNC du 5 janvier 2021 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Tech'Innov édition 2020, lancé à l'occasion de la crise sanitaire du Covid-19, et de la période de confinement strict à domicile qui en a découlé.

Après délibération du jury, 44 projets sur les 163 déposés ont été lauréats de l'appel à projets, dont six devaient être accompagnés par le gouvernement en section d'investissement. Ces projets sont les suivants :

Thématique	Intitulé du projet
Autre	Programme numérique solidaire de l'association Mont-Dore jeunesse multimédia
E-commerce et livraison	NeedEat de NeedEat
E-commerce et livraison	EasyCourses d'ERIS et CAMELOT
Apprentissage en ligne	Ma MFR connectée portée par l'association Maison familiale rurale de Poindimié
Santé et prévention	Visières de protection par l'association e-Nable Calédonie recherche et technologie
E-commerce et livraison	Webappro.nc porté par l'association Webappro

Pour des raisons liées aux délais de paiement, l'ensemble des projets n'ont pu être financés sur l'exercice budgétaire 2021. Ils seront ainsi financés sur le budget 2022, nécessitant une modification de l'arrêté cité en objet.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au versement de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives. Elle vise les dépenses de fonctionnement interne et les actions de formation des adhérents. Le versement est conditionné à la signature d'une convention définissant les modalités d'attribution de l'aide.

Sept organisations syndicales de salariés reconnues représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie sont amenées à signer ces conventions. Les sommes allouées aux syndicats sont attribuées en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections professionnelles, par tranche entière de 500 voix.

Au regard du nombre de tranches résultant des résultats de ces élections (53) et du montant de la somme inscrite au budget supplémentaire 2022 de la Nouvelle-Calédonie (80 millions de francs), la somme allouée par tranche de 500 voix s'établit à 1 509 433,96 francs. Celle-ci était de 689 655,17 francs en 2021.

La répartition de la subvention se décline comme suit :

Syndicats	Nombre de voix	Nombre de tranches entières de 500 voix	Montant alloué par tranches entières de 500 voix	Total en francs
UT/CFE-CGC	6 724	13	1 509 433, 96	19 622 641
USOENC	6 063	12	1 509 433, 96	18 113 207
USTKE	5 043	10	1 509 433, 96	15 094 340
FSFAOFP	3 955	7	1 509 433, 96	10 566 038
CSTC-FO	2 699	5	1 509 433, 96	7 547 170
CSTNC	1 910	3	1 509 433, 96	4 528 302
COGETRA-NC	1 884	3	1 509 433, 96	4 528 302
TOTAL		53		80 000 000

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement et de Joseph Manauté avec le contreseing de Yannick Slamet, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** autorise l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « ALIENS 2 » relative à l'inventaire des espèces d'oiseaux marins et des espèces envahissantes sur les îles hautes de Walpole, Matthew et Hunter, au sein du parc naturel de la mer de Corail.

L'objectif de cette nouvelle campagne est de réaliser un recensement et une caractérisation des populations d'espèces animales envahissantes.

Cette campagne sera réalisée à bord du charter privé *Offrods* pour une durée de 11 jours durant le mois de novembre.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** autorise l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener une campagne scientifique « pré SWOTALIS » dans le parc naturel de la mer de Corail.

Ce programme prévisionnel SWOTALIS s'intéresse particulièrement à l'hydrodynamique océanique à fine échelle dans la région des monts sous-marins au Sud de la Nouvelle-Calédonie, foyer de biodiversité. Pour préparer cette campagne, l'IRD a besoin de données de bathymétrie précises à l'endroit où il est projeté en 2023 de déployer des mouillages instrumentés, qui procéderont aux mesures de données *in situ*. De nombreuses données bathymétriques ont déjà été collectées mais il reste encore des zones d'ombres dans la base de données bathymétriques de la Nouvelle-Calédonie sur cette zone précise.

Cette campagne de cinq heures maximum de relevé de données bathymétriques sera réalisée entre le 17 et le 20 octobre 2022.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé les arrêtés déclarant d'utilité publique trois périmètres de protection des eaux sur la commune du Mont-Dore.

Sont concernés les captages du creek Martin et du creek Jack, qui sont aujourd'hui désaffectés et ne sont donc plus utilisés pour l'adduction en eau potable, ainsi que le captage envisagé lors de la mise en place du périmètre de protection des eaux du Mont-Goumba, et qui n'a jamais été mis en œuvre.

Afin de respecter le principe de réciprocité de la procédure, une enquête administrative préalable à la suppression de périmètres de protection des eaux autour de captages d'eau destinée à la consommation humaine a été effectuée du 16 au 30 août 2021 inclus sur la commune du Mont-Dore, avec un avis favorable.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marie-Laure Mestre en qualité de directrice des Affaires sanitaires et sociales (DASS) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Éric Seguin en qualité de chef de service adjoint de la protection sociale de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marie-Laure Mestre en qualité de directrice de l'Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) par intérim, pour une durée de six mois.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **11** avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé **dix** autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret déterminant la formation de sensibilisation aux risques naturels pour les agents relevant des articles L. 3 à L. 5 du code général de la fonction publique, exerçant leurs fonctions dans une administration publique située en outre-mer, dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public local situé en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision ARCOM modifiant la décision n° 2020-813 du 25 novembre 2020 qui donne autorisation à la société Réseau outre-mer 1 (ROM 1) à utiliser une ressource radioélectrique pour le multiplexage des programmes des éditeurs de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique du réseau OM 1 dans les départements d'outre-mer; les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et en NC.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.